

**Après avoir sollicité la NMHH, l'autorité de supervision de l'ensemble des médias hongrois, afin de s'informer des droits et devoirs de notre média vis-à-vis de la nouvelle loi d'encadrement du secteur médiatique en Hongrie, la réponse est tombée aujourd'hui.**

« *Le site d'informations Hulala n'est pas concerné par la législation en vigueur depuis le 1er janvier.* » Pas de démagogie cependant : ce n'est évidemment pas une réelle surprise. Mais par les temps qui courent, on n'est jamais trop prudent et mieux valait écarter toute incertitude vis-à-vis d'une loi dont le gouvernement lui-même peine à éclaircir les zones d'ombre et les points litigieux.

Pour preuve : [E-mail de la NMHH adressé à Hulala](#)

